

## **CHAPITRE DEUXIÈME**

***CHAPITRE DEUXIÈME******LA CREATION LEXICALE EN ARABE******Introduction :***

Avant de traiter la terminologie de Sîbawayhi, pour voir comment les termes se présentent dans son *Kitâb*, il conviendrait d'examiner les moyens dont la langue arabe dispose pour la création lexicale.

Dans cette partie d'étude, nous tâcherons d'évoquer brièvement la formation des unités lexicales et, par conséquent, des unités terminologiques ; car la terminologie n'est qu'un sous-ensemble du lexique de la langue et les procédés de création sont, à l'évidence, communs au lexique et à la terminologie.

La langue arabe dispose de quatre ressources pour répondre à ses besoins de nomination, les deux premières sont purement linguistiques qui relèvent de systèmes mêmes de la langue : ce sont le système de nomination et le système de communication, les deux autres sont les transferts sémantiques et l'emprunt ou l'arabisation.

Il importe ici de préciser que l'emprunt ou l'arabisation sera exclu dans l'étude de la création de termes grammaticaux puisque ce travail s'intéresse à la période où la grammaire arabe et la formation de sa terminologie n'étaient pas

influencées par d'autres langues pour dire que l'arabe en aurait emprunté des unités terminologiques hors de son système.

Les deux systèmes, le système de nomination et le système de communication, qui sont jumeaux et interdépendants<sup>1</sup>, constituent une ressource importante pour la systématisation du travail terminologique.

Dans ce qui suit, nous essayerons d'abord de décrire brièvement les systèmes de nomination et de communication, une description susceptible de montrer les possibilités offertes par les deux systèmes de la langue comme première démarche pour la systématisation du travail terminologique.

---

<sup>1</sup> Voir André ROMAN, « L'origine et l'organisation de la langue arabe d'après le *ṣâhibî d'ibn Fâris* », in *Arabica*, Tome XXXV, pp. 3-4.

Voir aussi « Des causes de l'évolution des langues : « L'exemple de l'évolution de la langue arabe », in *Arabica*, Tome XXXIV/2, pp. 129-146 et « La reconnaissance de la proto-langue arabe comme un système de systèmes, base de la création néologique », in *Meta*, XXXII/2, pp. 170-185.

Nous nous appuyerons sur le modèle linguistique proposé par André ROMAN<sup>1</sup>. Ce modèle représente la constitution du lexique en arabe et, par conséquent, la formation terminologique.

### ***II.1 - Le système syllabique de l'arabe.***

D'après André ROMAN, « *La langue arabe, langue humaine, langue naturelle, comme toute langue, dispose de sa materia prima, qui est immédiatement disponible à exploiter dans la dénomination :* »

*L'arabe dispose donc de sa materia prima phonétique constituée de consonnes, de voyelles et de syllabes. Ces trois ensembles sont ainsi organisés en deux systèmes, un système*

---

<sup>1</sup> On trouve ce modèle linguistique de l'arabe dans différents écrits d'André ROMAN. Parmi eux :

- *Grammaire de l'arabe*, Presse universitaire de France, première édition, 1990.
- *La création lexicale en arabe, ressources et limites de la nomination dans une langue humaine naturelle*, Presses universitaires de Lyon, 1999.

*de phonèmes : les consonnes {C} et les voyelles {V} et un système de syllabes {S} par une combinatoire de phonèmes. »<sup>1</sup>*

Cette combinatoire apparaît fondamentalement comme une combinatoire de consonnes.

La langue arabe compte 28 consonnes « C » et 6 voyelles « V. » L'ensemble des consonnes et l'ensemble des voyelles sont disjoints, ainsi, les places des consonnes ne peuvent pas être occupées par des voyelles et vice-versa, mais une combinatoire entre ces unités linguistiques est nécessaire pour constituer le système syllabique.

Ce «*système syllabique particulier à la langue arabe, dit-André ROMAN, a déterminé un fait fondamental pour l'organisation de cette langue : la séparation totale entre ses consonnes et ses voyelles* »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cité par DIALLO Amadou Tidiany, *La théorisation et la terminologie grammaticales d'`al-akfaš al-awṣaṭ*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon II, pp. 701-702.

<sup>2</sup> André ROMAN, « De la langue arabe comme un système de systèmes » vers un modèle général de la formation des langues sémitiques et leur évolution », in *Travaux de l'institut phonétique d'Aix*, vol. VII, pp.103-117.

Le système syllabique typique des langues sémitiques que l'arabe a conservé est  $S=\{CV, CVC\}$ <sup>1</sup> où S = syllabe, C = consonne et V = voyelle. Autrement dit, le système syllabique de l'arabe ne donne aux voyelles aucune possibilité de se combiner, tout hiatus est interdit<sup>2</sup>.

André ROMAN ajoute « *[qu'un] tel système syllabique détermine une disjonction de l'ensemble des consonnes }C} et de l'ensemble des voyelles }V}:  $S=\{CV, CVC\} \rightarrow \{C\} M \{V\}=O$ . Cette disjonction, dès lors que les consonnes et les voyelles peuvent être utilisées indépendamment les unes des autres, permet l'attribution systématique de tâches différentes aux consonnes et aux voyelles* »<sup>3</sup>.

Cela posé, « *en arabe classique encore, tout arrangement de consonnes et de voyelles qui, dans le cadre d'une syllabe, ne serait ni « CV » ni « CVC » constitue une syllabe a-*

<sup>1</sup> Voir André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 6 et *La Création lexicale en arabe*, p. 18.

<sup>2</sup> Voir André ROMAN, « La reconnaissance de la proto-langue arabe comme un système de systèmes, base de la création néologique », in *Meta*, vol.32, n°2, juin 1987, pp. 175-185.

<sup>3</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 6.

*systématique produite par une contrainte phonétique ou par une pause syntaxique »<sup>1</sup>.*

De ce fait, les consonnes et les voyelles peuvent être utilisées indépendamment les unes des autres pour réaliser deux tâches de la langue<sup>2</sup> :

La première est de permettre aux hommes de nommer des entités extra-linguistiques, c'est une tâche assurée par le système de nomination, un système qui exploite, d'une part, la disjonction entre l'ensemble des consonnes et celui des voyelles et qui, d'autre part, se construit sur des racines de consonnes.

La deuxième est de permettre aux hommes de communiquer, elle est assurée par le système de communication.

---

<sup>1</sup> André ROMAN, *La création lexicale en arabe*, p.18. Voir aussi André ROMAN « La voie des hypertextes », *Aspects du vocabulaire*, Presses universitaires de Lyon, p. 105.

<sup>2</sup> Voir Xavier LELUBRE, *La terminologie arabe contemporaine de l'optique : faits- théories- évaluation*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon II, janvier 1992, p. 146.

## ***II.2 - Le système de nomination de l'arabe :***

La disjonction entre l'ensemble des voyelles et celui des consonnes est déterminante ; car elle a servi de fondement à la construction du système de nomination sur des racines consonantiques. « *La langue arabe, dit-André ROMAN, comme toute autre langue sémitique, s'est constituée en exploitant cette disjonction : elle a établi son système de nomination sur une combinatoire de consonnes, ses unités de nomination sont construites sur des racines de consonnes* »<sup>1</sup>.

A un autre endroit, André ROMAN décrit le système de nomination des langues sémitiques dont fait partie l'arabe de la manière suivante.

« *En effet, les langues sémitiques ont construit leur système de nomination sur des arrangements de consonnes, la combinatoire de leurs consonnes étant plus puissante du fait de leur nombre largement plus élevé, toujours, que celui de leurs voyelles* »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> André ROMAN, « Les formes infinitives de l'arabe dans l'organisation générale de la langue arabe », p. 212, in *L'infinitif*, Presses universitaires de Lyon, 1987, pp. 211-242.

<sup>2</sup> André ROMAN, *La Crédation lexicale en arabe*, p. 19. Voir aussi « Les combinatoires fondatrices de la langue arabe », *autour de la nomination*, Presses universitaires de Lyon, 1997, pp. 13-39.

Donc, le système de nomination de l'arabe qui est considéré comme la pierre angulaire de la création terminologique, se constitue selon une combinatoire de consonnes, ces unités de nomination sont systématiquement construites sur des racines de consonnes souvent sur trois consonnes.

Ces racines consonantiques sont construites sur trois consonnes<sup>1</sup> car « *seule la combinatoire de trois consonnes pouvait produire en nombre suffisant les arrangements constituants les racines* »<sup>2</sup>. Les racines tri-consonantiques sont « *les formes systématisées de la langue arabe* »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Les racines biconsonantiques sont en petit nombre (38 mots y compris /fūm/ = « bouche ») et par conséquent ne peuvent pas suffire aux besoins de nomination. Voir Henri FLEISCH, *Traité de Philologie arabe*, 1961, Beyrouth, Vol. I, p. 252. Voir aussi André ROMAN, *Sur la constitution des unités de la langue arabe*, p. 139.

Les racines quadriconsonantiques ne sont pas utilisées systématiquement, ce qui amène à considérer ces deux groupes, biconsonantique et quadriconsonantique, comme des faits particuliers « hors système. » Voir André ROMAN, « Remarques générales sur les syllabes et le système de l'arabe », in *C.L.O.S*, vol. XI, 1978, pp. 115-142, p. 136.

<sup>2</sup> André ROMAN, « Les combinatoires fondatrices de la langue arabe », *autour de la nomination*, pp. 13-39.

<sup>3</sup> Xavier LELUBRE, *La Terminologie arabe contemporaine de l'optique*, p. 148.

L'exploitation de ce système de nomination permet la création des unités lexicales simples constituées par un seul mot, « *le mot étant défini comme une unité morphologique syntaxique autonome* »<sup>1</sup> et qui peut remplir les conditions permettant à un mot d'avoir droit au titre de terme, autrement dit des unités terminologiques simples.

### ***II.3 - Les res et les modus :***

Le système de nomination est donc, la première possibilité offerte par la langue pour répondre aux besoins de nomination d'un grand nombre d'idées et d'objets, d'actions et d'actualisations, et pour cela l'arabe a eu recours à une combinatoire non seulement parce qu'une combinatoire est forte et efficace, mais d'abord parce que « *la langue est une combinatoire* »<sup>2</sup>.

C'est ce système de nomination – au moyen de cette combinatoire – qui permet de produire des unités de

<sup>1</sup> André ROMAN, *Sur la constitution des unités de la langue arabe*, pp.137-138.

<sup>2</sup> Oswald DUCROT et Tzvetan TODOROV, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, éd. du Seuil, 1972, p. 142.

nomination les *res* et les *modus*, selon la terminologie d'André ROMAN.

« *Les res* [sont] des entités du monde imaginées par lui [l'homme] hors temps, comme étrangères au temps, dont le temps n'est pas une composante [...] *Les res* linguistiques dénotent précisément soit un objet « enfant » soit une idée « grandeur. » Dans le premier cas de figure, la *res* est concrète et dans le deuxième cas, elle est abstraite »<sup>1</sup>.

Quant aux *modus*, ce sont « des entités du monde imaginées par l'homme dans le temps, comme s'inscrivant dans un déroulement apparent du temps, dont le temps est l'une des composantes [...] *Les modus* linguistiques dénotent précisément soit une action - un mouvement, par exemple « enfanter » ou un changement, par exemple « grandir », soit une actualisation, c'est-à-dire un état résultant d'une action ou d'un changement, par exemple « enfantin » ou « grand »<sup>2</sup>.

La langue arabe a fait de ces deux éléments : « *res* » et « *modus* » les deux unités indispensables du noyau de la phrase.

D'après André ROMAN, la capacité du système de nomination est limitée, celui-ci ne peut générer qu'un nombre

<sup>1</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 3. Voir aussi « Les combinatoires fondatrices de la langue arabe », *autour de la nomination*, pp. 13-39.

<sup>2</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, 1990, p. 3.

limité de forme, et ne peut donc pas répondre à tous les besoins de nomination. Il dit :

*« l'opération de nomination ne peut rester dans le cadre du seul système de nomination « alors [que] le nombre maximum des unités de nomination sera égal au nombre maximum des formes qui peuvent être générées par ce système »<sup>1</sup>.*

Nous exprimons notre désaccord concernant cette affirmation. En effet, le recours au système de communication n'est pas motivé par l'épuisement des possibilités du système de nomination, c'est-à-dire l'épuisement des formes. Nous pouvons dire que le recours au système de communication est principalement motivé par le besoin d'explication, de précision, de définition et de transparence.

En effet, *« un meuble, par exemple, est construit dans plusieurs dimensions, et peut être réalisé des façons les plus diverses. Le fauteuil peut être « à joues », « à oreilles », « à capitons » [...] Le nombre de ses types, de ses styles, est considérablement supérieur à celui des formants de tout système de nomination »<sup>2</sup>.*

*« Aussi par la force des choses, l'opération de nomination n'est-elle pas restée réduite aux seules formes du système de*

<sup>1</sup> André ROMAN, *La création lexicale en arabe*, p. 179.

<sup>2</sup> André ROMAN, « Les combinatoires fondatrices de la langue arabe », *autour de la nomination*, pp. 13-19.

*nomination* : elle a combiné, linéairement, des formes différentes dans une même unité terminologique qu'elle a ainsi constituée en syntagme, c'est-à-dire en constituants de phrases faits de « n » unités de nomination, d'où « fauteuil à joues », « fauteuil à oreilles », « fauteuil à capitons »<sup>1</sup>.

#### **II.4 - Le système de communication :**

En matière de création terminologique, et face à l'important nombre de termes qu'il faut créer, le système de nomination, qui permet la création des unités terminologiques simples, se trouve rapidement saturé. C'est donc le système de communication qui vient au secours et qui prend le relais de son jumeau le système de nomination afin d'assurer l'opération de nomination.

Ce système de communication offre, en particulier, la possibilité de la formation de syntagmes, par le biais d'une combinatoire linéaire des unités terminologiques simples, ce qui aboutit à la formation des unités terminologiques complexes permettant la désignation descriptive et explicative

<sup>1</sup> André ROMAN, « Les combinatoires fondatrices de la langue arabe », *autour de la nomination*, pp. 13-19. Voir aussi *La création lexicale en arabe*, p. 180.

et exprimant d'une manière transparente plusieurs traits de substance de l'unité référentielle dénommée.

André ROMAN définit le système de communication comme suit :

*« La syntaxe d'une langue est l'organisation des unités de nomination de cette langue en un système de relation qui structure et fait une certaine unité de communication : la phrase »<sup>1</sup>.*

Le système de communication de l'arabe a comme ressources fondamentales les voyelles brèves comme voyelles désinentielles à la fin de chaque unité de nomination.

En effet, ces voyelles désinentielles, d'après André ROMAN, étaient « *les pièces primitives du sous-système de communication de l'arabe classique* »<sup>2</sup>. Ces voyelles sont, par définition, des unités amorphes, elles sont « *les fonctionnels liés au système* »<sup>3</sup>.

Le système de communication de l'arabe dispose d'autres moyens que les voyelles désinentielles ; il dispose entre autres des coordonnants et des translatifs.

<sup>1</sup> André ROMAN, « Les relations syntaxiques », in *Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, Travaux 3, Aix-en-Provence, 1985.

<sup>2</sup> André ROMAN, *La création lexicale en arabe*, p. 20.

<sup>3</sup> Ibid, p.88.

Les fonctionnels, à l'exception des voyelles désinentielles casuelles, sont tous des morphèmes libres. Ils sont divisés en deux catégories :

- Les fonctionnels non spécifiés sémantiquement. Cette catégorie contient la voyelle /a/ de l'accusatif et l'identité de la voyelle désinentielle entre l'expansion et sa base que la tradition grammaticale arabe nomme l'accord.

- Les fonctionnels spécifiés sémantiquement. Ce sont des unités amorphes qui « *introduisent des syntagmes auxquels ils donnent une situation syntaxique propre.* » Ce sont les /ħarf ġarr/ de la tradition grammaticale arabe = « les prépositions », et selon André ROMAN, « *l'expansion qu'ils introduisent reçoit, en raison de la contrainte du système syllabique, une voyelle désinentielle, qui est /i/* »<sup>1</sup>.

Cette catégorie contient une dizaine de prépositions parmi lesquelles nous citons<sup>2</sup> :

- /ka/ = « comme » qui dénote l'identité ou une quantité.
- /bi/ = « par » qui dénote l'instrument et secondairement la contiguïté.
- /fi/ = « dans » qui dénote un point sécant de l'espace ou un point du temps.

<sup>1</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 99. Voir aussi *La création lexicale en arabe*, pp. 167-168.

<sup>2</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, pp. 98-99.

- /*min*/ = « de » qui dénote une origine, une relation certaine ou proche.

- /`ilâ/ = « sur » ou « contre » qui dénote un principe ou un fondement, et secondairement une hostilité.

- d'autres « fonctionnels supplémentaires que l'arabe s'est donnés par figement d'unités fléchies à l'accusatif, avec la voyelle /a/<sup>1</sup> parmi lesquels nous indiquons la seule unité utilisée dans la formation des unités terminologiques dans notre corpus :

- /ma`a/ = « avec » qui dénote l'accompagnement ou une opposition.

Les autres unités du système de communication sont les coordonnants qui sont des « *unités amorphes qui intègrent des extensions auxquelles ils assignent la même situation syntaxique que les bases auxquels ils les associent* »<sup>2</sup>.

En effet, le seul coordonnant utilisé dans la formation des unités terminologiques complexes est /wa/ = « et ».

Quant aux translatifs, ce sont aussi des pièces du système de communication et d'après André ROMAN « *le translatif est l'unité au moyen de laquelle une phrase quelconque est traduite de son statut de phrase, segment syntaxique*

<sup>1</sup> Xavier LELUBRE, *La terminologie arabe contemporaine de l'optique : faits- théories- évaluation*, Thèse de doctorat, p. 217.

<sup>2</sup> André ROMAN, *La création lexicale en arabe*, p. 165.

*maximal et donc indépendant, en un segment dont le statut syntaxique est celui d'une voie ou d'une extension »<sup>1</sup>.*

Nous allons voir que les translatifs utilisés chez Sibawayhi ne sont que des pronoms relatifs, /mawṣūl/ dans la tradition grammaticale arabe.

En effet, parler de syntaxe dans une recherche terminologique paraîtrait à première vue impertinent, mais, lorsqu'on examine la terminologie de Sibawayhi dans le cadre de cette étude, le nombre de syntagmes nominaux<sup>2</sup>, parfois très longs, justifiera la place de syntaxe en terminologie.

Dans le *Kitâb*, si les termes /`ism/= « nom », /fi'l/= « verbe », /fâ'il/= « sujet [du verbe] » et /mafûl/= « complément d'objet direct », etc, sont créés par le système de nomination, des termes comme /`ism fâ'il/= « nom d'agent », /`ism mafûl/= « nom de patient », /fi'l mudâri'/= « verbe assimilé [à un nom d'agent] » sont, en revanche, des créations du système de communication.

Dans un domaine tel que la grammaire arabe à une période où elle était en plein essor, le besoin de précision et d'explication dans la dénomination de ses concepts témoignent l'impossibilité de la

<sup>1</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 114.

<sup>2</sup> L'unité nominale de discours qui a la possibilité de signifier une notion est le syntagme nominal. Voir Michel LE GUERN, « Sur la relation entre terminologie et lexique » in *Meta* N°3, septembre, 1989, *actes du colloque Les terminologies spécialisées-approche quantitative et logico-sémantique*, Montréal, octobre, 1988. p. 2.

nomination en dépendant du seul système de nomination, d'où le recours au système de communication.

Le Grand Robert donne du syntagme la définition suivante :

« *Groupe de morphèmes ou de mots qui se suivent en produisant un sens acceptable* »<sup>1</sup>.

Mais, il n'explique pas en quoi consiste l'acceptabilité de sens.

Pour André MARTINET, le syntagme est « *toute combinaison de nomènes dont les rapports mutuels sont plus étroits que ceux qu'ils entretiennent avec les autres éléments de l'énoncé* »<sup>2</sup>.

Michel LE GUERN, quant à lui, définit le syntagme nominal comme étant « *l'unité nominale de discours qui a la possibilité de signifier un objet* »<sup>3</sup>.

Puisque nous travaillons ici sur la terminologie grammaticale, le syntagme nominal signifiera, donc, des concepts grammaticaux et non pas des objets.

---

<sup>1</sup> Le Grand Robert, Tome 9, p. 110.

<sup>2</sup> André MARTINET, *Eléments de linguistique générale*, Paris, deuxième édition, collection langages, 1991, p. 112.

<sup>3</sup> Michel LE GUERN, « *Sur la relation entre terminologie et lexique* », p. 2.

A un autre endroit, il le considère « comme partie minimale de discours porteuse de référence à la réalité extra-linguistique »<sup>1</sup>.

Cela dit, le syntagme nominal est « l'unité minimale de discours ayant un fonctionnement référentiel »<sup>2</sup>.

Les unités terminologiques, qu'elles soient simples ou complexes, peuvent être considérées comme des syntagmes nominaux. Cela rejoint l'idée avancée par Michel LE GUERN lorsqu'il dit :

*« Il n'y a pas fondamentalement de différence entre terme simple et terme complexe, et la préférence pour les termes simples n'a pas de justification théorique. Puisque sur le plan linguistique, le terme n'est pas autre chose qu'un syntagme, on a tout avantage à considérer le terme simple comme étant un cas particulier, le terme complexe étant la norme »*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Michel LE GUERN, cité par Nabil ALLAO, *Recherche linguistique d'une théorie de la terminologie*, Thèse de doctorat, université Lumière, Lyon II, mai, 1989, p. 105.

<sup>2</sup> Nabil ALLAO, *Recherche linguistique d'une théorie de la terminologie*, p. 105.

<sup>3</sup> Michel LE GUERN, « Les descripteurs d'un système documentaire. Essai de définition », in *Acte du colloque Traitement automatique des langues naturelles et systèmes documentaires*, université Clermont-Ferrand, 1984, p. 167. Voir aussi P.M FAUCHERE, « Discussion » in *Actes du Colloque Traitement automatique des Langues naturelles et systèmes documentaires*, pp. 172-173.

Alain REY constate, quant à lui, que « *les unités terminologiques, en science et peut-être surtout en technique, affectent souvent la forme de syntagme nominal* »<sup>1</sup>.

Le système de communication permet, répétons-le, de créer au sein de la phrase, un nombre limité d'unités terminologiques complexes comprenant plusieurs constituants, un nombre correspondant aux unités référentielles à dénommer.

Dans les pages qui suivent, nous allons présenter les caractéristiques principales de la phrase en arabe qui est le cadre général du système de communication.

### ***II.5 - Les constituants de la phrase :***

D'après André ROMAN<sup>2</sup>, la phrase étant « *l'unité syntaxique maximale* » s'est établie pour toutes les langues du monde, semble-t-il, selon le schéma suivant :

---

<sup>1</sup> Alain REY, *La terminologie : noms et notions*, p. 71.

<sup>2</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 87. Voir aussi *La création lexicale en arabe*, p. 154.

## Phrase

X ----- Y } NOYAU

+/i            +/i }

X'            Y' } EXTENSIONS

+/i            +/i }

X''            Y''}

Où - X, X', X'', Y, Y', Y'' sont des unités de nomination.

- + est la relation binaire de coordination.
- i est la relation binaire de subordination.

Dans ce schéma, le noyau de la phrase est composé des deux éléments qui sont les unités de nomination X et Y et qui sont « *les deux éléments fondamentaux, structurellement nécessaires et inomissibles, du noyau de la phrase, son « thème » et son « prédicat » relié par une relation biunivoque de concurrence* »<sup>1</sup>.

Par conséquent, le noyau de la phrase doit se constituer de deux éléments et seulement deux. D'après André ROMAN, un noyau serait inutilement complexe avec plus de deux éléments.

<sup>1</sup> André ROMAN, *La création lexicale en arabe*, p. 155.

En effet, selon lui, « *deux éléments étant nécessaires et suffisants pour constituer un système, le noyau de la phrase sera constitué comme un système simple par deux seuls éléments. La relation entre ces deux constituants élémentaires est une relation structurelle fondamentale, immanquablement présente [...]* »<sup>1</sup>.

A un autre endroit, il rajoute : « *ces éléments sont au nombre de deux ; parce qu'un système ne peut comprendre moins de deux éléments ; et ils ne sont que deux parce qu'un système comprenant plus de deux éléments est un système complexe, et qu'au demeurant sa complexité serait ici inutile* »<sup>2</sup>.

Cependant, la phrase peut se développer, comme nous pouvons le voir dans le schéma ci-dessus, par des extensions, des éléments qui composent le noyau<sup>3</sup> X et Y\*.

Pour donner les unités de nomination, de la même manière ces extensions peuvent recevoir une extension X'' et Y'', etc. Ces extensions X', Y', X'', Y'' sont des

<sup>1</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 86 et *La Crédation lexicale en arabe*, p. 155.

<sup>2</sup> André ROMAN, *La crédation lexicale en arabe*, p. 155.

<sup>3</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 86.

\* Le noyau en tant que phrase, unité syntaxique maximale, ne peut recevoir d'extensions. Voir André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 99.

*« unités de nomination éventuellement appelées par le locuteur selon son besoin [...] sans aucune nécessité structurelle »<sup>1</sup>.*

C'est dans cette perspective que « *la phrase - dit-André ROMAN - se sera développée, toujours, par des extensions des constituants de son noyau et des extensions de ces extensions mêmes* »<sup>2</sup>.

En effet, on peut distinguer dans le schéma ci-dessus deux types d'extension selon la nature de la relation univoque qui les relie à leurs « bases » : coordination et subordination.

### ***II.5.1 - Extension par coordination :***

La relation de coordination est « *une relation égale, non hiérarchisée, [...] qui jumelle à sa base une extension de même statut syntaxique que celle-ci, les coordonnants en sont les différents moyens* »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> André ROAMN, *La création lexicale en arabe*, p. 156.

<sup>2</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 86.

<sup>3</sup> André ROMAN, *La création lexicale en arabe*, p. 156.

Dans ce type d'extension, les deux éléments sont interchangeables et sur l'axe syntagmatique, l'un des deux éléments se trouve avant l'autre.

Ce type de relation, participe, comme nous le verrons dans la partie qui suit, à la formation des unités terminologiques complexes.

### ***II.5.2 - Extension par subordination :***

La relation de subordination est « *une relation inégale, hiérarchisée, [et] qui rattache une extension [alors appelée expansion]<sup>1</sup> à sa base, l'extension recevant le statut syntaxique qui lui octroie le fonctionnel qui signifie son rattachement* »<sup>2</sup>.

En effet, on peut distinguer quatre types d'expansion par subordination, qui participent à la formation des unités terminologiques complexes.

---

<sup>1</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, p. 95.

<sup>2</sup> André ROMAN, *La création lexicale en arabe*, p. 156.

***II.5.2.1 – Expansion d'identification :***

Elle correspond à l'épithète /na<sup>t</sup>/ de la tradition grammaticale arabe et « *qualifie purement et simplement l'unité dont elle dépend, sa base. [...] C'est l'identité des voyelles désinentialles qui est le fonctionnel, qui rapporte cette expansion à sa base* »<sup>1</sup>.

***II.5.2.2 – Expansion complétive :***

Elle est introduite par un fonctionnel<sup>2</sup> et « *dénote toujours, selon la classe à laquelle appartient sa base, qu'elle peut précéder ou un objet ou une circonstance de celle-ci.* »<sup>3</sup> Ce sont les /ğārr wa mağrūr/\*. Dans la tradition grammaticale arabe, ce type d'expansion vient toujours après sa base.

<sup>1</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, pp. 99-100.

<sup>2</sup> Nous avons vu plus haut certains fonctionnels pouvant participer à la formation des unités terminologiques complexes.

<sup>3</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, 1990, p. 108.

***II.5.2.3 – Expansion d'annexion :***

C'est « une expansion avec laquelle la base dont elle dépend est dans un rapport sémantique d'inclusion. »<sup>1</sup> C'est le complément d'annexion appelé /mudâf 'ilayhi/\* dans la tradition grammaticale arabe.

La base de ce type d'expansion se caractérise par l'absence de l'article /al/ et le /tanwîn/= « la nounation. » Quant à l'expansion, qui prend la place du /tanwîn/, elle suit toujours immédiatement sa base et reçoit la voyelle désinentielle /i/.

Dans cette perspective, « la base d'une expansion d'annexion, dit-André ROMAN, étant par cette expansion incluse dans un ensemble ; en conséquence elle ne peut recevoir la modalité numérale /'al/, dite « article défini » car cette modalité constitue en un ensemble la forme à laquelle elle est affectée »<sup>2</sup>.

Parallèlement, il rajoute que « ce rapport est manifesté par la substitution de l'expansion d'annexion au /n/, dit du /tanwîn/, qui suit immédiatement la base avec laquelle il constitue un syntagme et qui n'a aucune autonomie

<sup>1</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe*, 1990, p. 106.

<sup>2</sup> Ibid pp. 106-107.

*syntagmatique : aussi l'expansion qui en prend la place suit-elle toujours sa base et normalement la suit immédiatement ; et elle reçoit la désinence /i/ »<sup>1</sup>.*

#### ***II.5.2.4 – Expansion modale :***

*« Elle dénote dans une phrase une certaine actualisation de sa base. [...] Le fonctionnel qui établit l'expansion modale est la désinence /a/ »<sup>2</sup>.*

Ce sont le « spéficatif », le « complément d'état » et le « complément absolu », respectivement dans la tradition grammaticale arabe le /tamyîz/, le /hâl/ et le /maf'ûl muṭlaq/.

A leur tour, ces extensions peuvent recevoir des extensions et ainsi de suite comme nous l'avons vu dans le schéma de la phrase. Cela peut aboutir à la formation des unités terminologiques complexes, très longues, et qui sont largement utilisées dans notre corpus.

<sup>1</sup> André ROMAN, *Grammaire de l'arabe* p. 107.

<sup>2</sup> Ibid, p. 101.

Cependant, il importe de noter ici que la relation base – extension est une relation binaire qui met en jeu deux éléments et pas plus, en l'occurrence, l'élément de la base et celui de l'extension. Ces éléments peuvent être, à leur tour, simples, c'est-à-dire constitués d'un seul élément ou, en revanche, complexes, constitués d'une base et d'une extension.